

BULLETIN MUNICIPAL



* * * * *

*

*

- LE MOT DU MAIRE -

= = = = =

*

- Le Mois de Mars 1989 a vu le renouvellement des Conseils Municipaux.

*

Notre Commune n'a pas connu de bouleversements puisqu'à un élément près, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe sortante.

*

*

Cette continuité permet de mieux appréhender les projets présents et futurs.

*

*

Au cours de ce mandat, nous porterons nos efforts sur la qualité de la vie, le développement touristique, le maintien de l'activité économique, l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, des routes et des chemins forestiers.

*

*

- La fin du Mois de Novembre devrait voir la mise en service du REEMETTEUR DE TELEVISION. Chaque foyer sera en mesure de recevoir des images télévisuelles satisfaisantes de A2 - FR3 - TF1 - CANAL PLUS, et la CINQ. Des renseignements pratiques pour le captage de ces chaînes vous seront communiqués en temps utile.

*

*

*

*

- Un projet d'Alimentation en Gaz Naturel du village est à l'étude.

*

Une réunion publique organisée par GAZ DE FRANCE a permis de constater que ce mode d'énergie correspond à un besoin de notre population.

*

*

Si les prévisions se concrétisent, les travaux pourraient débuter en 1990, l'ensemble du réseau étant réalisé par tranches, chaque année, en fonction des possibilités budgétaires.

*

*

- L'aménagement de la propriété communale de la Rue de la Charrière est actuellement à l'étude. Un Cabinet Spécialisé est chargé de cette mission.

*

*

Il semblerait que nous pourrions nous orienter vers un Complexe de Loisirs à vocation locale, lié à une structure légère d'hébergement touristique. Ce complexe se composerait d'une Salle Polyvalente, de locaux associatifs, d'un tennis, d'une aire de jeux pour enfants, d'une aire sportive.

*

*

La création de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes serait un complément heureux à notre projet communal. La demande de ce type d'hébergement est très forte.

*

*

*

*

*

* * * * *

- Aménager des logements vacants, des immeubles anciens inoccupés, ferait revivre certains quartiers. Des aides financières sous forme de subventions ou de prêts à des conditions avantageuses peuvent être consentis.

Le CENTRE D'AMELIORATION du LOGEMENT dans le cadre du "Programme d'Intérêt Général" auquel la Commune adhère, est en mesure de conseiller les propriétaires intéressés.

- L'environnement est également un sujet important. Il faut protéger nos rivières qui ne doivent plus drainer à longueur d'année, toutes sortes de détritus.

Il faut savoir également que l'entretien des berges incombe aux propriétaires riverains.

- Le fleurissement de notre village est un point positif. Je tiens à souligner l'effort remarquable accompli chaque année par une poignée de bénévoles. Mais pour que cette action soit complète, il faut l'adhésion de tous.

Je terminerai en rappelant les deux disparitions survenues dans le Massif du BALLON D'ALSACE les 28 AOUT et 1 OCTOBRE.

Dans ces deux cas, les "Montagnards" de LEPUIX ont fait preuve d'une grande solidarité et de dévouement en participant aux opérations de recherches.

Je soulignerai tout particulièrement la tenacité et l'intuition de Monsieur et Madame Raymond LEHMANN qui ont retrouvé vivante la petite Sylvie, sept jours après avoir disparue.

Monsieur le PREFET, me demande de vous transmettre ses remerciements, dans une lettre que nous reproduisons dans ce bulletin.

Bernard DEMOUGE

* * * * *

**PREFECTURE
du
TERRITOIRE de BELFORT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

BELFORT, le 26 OCT 1993
90020 BELFORT - Place de la République

CABINET DU PREFET

Le PREFET du TERRITOIRE de BELFORT

*Service Interministériel
de défense et de Protection Civile*

à Monsieur le MAIRE de LEPUIX-GY

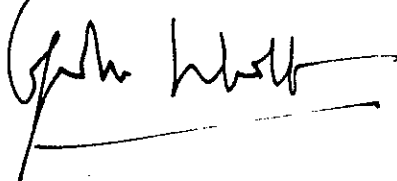
- oOo -

Deux disparitions récentes dans le Ballon d'Alsace
ont exigé la mise en oeuvre d'importants moyens de secours.

Dans ces deux cas, vos administrés et vous-même,
avez, dans un grand élan de solidarité, activement participé
aux opérations de recherches.

Je tiens tout particulièrement à vous faire part
de mes remerciements et vous charge de les transmettre à toutes
celles et ceux qui ont bien voulu apporter une aide très précieuse
lors de ces recherches.

Le Préfet,


Cyrille SCHOTT

I.- LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Issu des élections municipales du 12 Mars 1989, le Conseil Municipal se compose comme suit :

Maire	Bernard	DEMOUGE
1er Adjoint	Jean	CHASSIGNET
2ème Adjoint	Gilbert	HUMBERTCLAUDE
3ème Adjoint	Léon	PIOT

et Conseillers Municipaux :

Noëlle	CLEMENT	,	Michel	CONRAD
Claude	DEMOUGE	;	Camille	FULLERINGER
Jean-Marie	GRIMLER	,	Gérard	HERBACH
Jean-Marie	LUTHRINGER	,	Daniel	ROTH
Thérèse	RUGGERI	,	Daniel	TERZAGHI
Gérard	TRAVERS			

- LES COMMISSIONS MUNICIPALES

- - - - -

Le Maire est membre de toutes les commissions dont il assure la présidence. La composition des commissions citée est celle des membres permanents ; en effet tout membre du Conseil Municipal participe sur sa demande aux réunions des autres commissions.

1.- Commission Finances

J. Chassignet, adjoint aux finances
D. Roth , N. Clément , G. Herbach , JM Luthringer

2.- Commission Travaux

G. Humbertclaude, adjoint aux travaux
L. Piot, JM Grimler, D. Terzaghi, G. Travers ,
C. Fulleringer, M. Conrad

3.- Commission Forêts

L. Piot, adjoint aux forêts, Régisseur des Coupes
C. Demouge, G. Travers, D. Terzaghi

4.- Commission des Sports, Loisirs, Tourisme

G. Humbertclaude, L. Piot , JM. Luthringer ,
C. Demouge , M. Conrad

5.- Commission du Bulletin Municipal

J. Chassignet, D. Roth, N. Clément, G. Herbach,
Th. Ruggéri, JM. Grimler, JM. Luthringer

6.- Commission Communale des Impôts

. Titulaires

Jacques COME, Alphonse LEHMANN, Lucien TOURNIER,
François DEMEUSY, Urbain CHOFFEL, Lucien CHASSIGNET

. Suppléants

Robert KOLB, Jean-Louis DEMEUSY, André CHAGNOT,
Marcel TOURTET, Michel TOURNIER, André RUEZ

7.- Centre d'Action Communal et Social

Th. Ruggéri, N. Clément, L. Piot, G. Herbach

Les Délégués aux Syndicats Intercommunaux :

1.- ASVAA et Pays Sous-Vosgien

B. Demouge, et G. Herbach (Trésorier)

2.- Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace

B. Demouge (titulaire) et G. Herbach (suppléant)

3.- Eaux de Giromagny

J. Chassignet (3ème vice-président) et C. Fulleringer

4.- Collège de Giromagny

JM. Grimler (1er vice-président) et Th. Ruggéri

5.- Traitement des ordures Ménagères

D. Roth (membre du bureau), G. Travers et C. Demouge

6.- Piscine

JM. Luthringer (membre du comité) et D. Terzaghi.

II.- LES JEUNES ET LA COMMUNE

Quelques semaines après l'élection municipale, les Jeunes des Clubs "TRIOLO et PERLIN" ont écrit à la nouvelle municipalité pour connaître le fonctionnement d'un Conseil Municipal et poser quelques questions. A la suite de cela, une quinzaine de Jeunes et leurs deux animatrices ont été reçus en Mairie.

Mais laissons-les s'exprimer eux-mêmes :

" . . . Le Maire et le 1er Adjoint . . . qui nous ont " " expliqué la vie du Conseil Municipal : " " - Budget " " - Commissions " " - Répartition du travail , etc . . . " " Ils ont accepté que nous assistions à une réunion du " " Conseil en modifiant les horaires pour que l'on puisse " " y venir. Ensuite, ils nous ont répondu aux demandes que " " nous avons formulées dans la lettre. " " " Pour le relais Télé, les démarches administratives sont " " très longues, et le Conseil peut difficilement accélérer. " " " A l'ancienne Colonie Alsthom, le Maire est d'accord " " pour aménager une aire de jeux. " " " Au sujet des chiens errants, la pollution de la rivière " " et de la forêt, un mot sera mis sur le Bulletin Municipal " " pour sensibiliser les habitants de Lepuix-Gy. " " " Pour les travaux de la rue du Phanitor et de l'abri du " " car, il va les proposer à la Commission des Travaux. " " " Pour la priorité au Café du Pont, afin de ne pas pénaliser " " les gens du village les jours de grande circulation en mettant un Stop ou une balise de priorité, il " " est demandé à chacun de s'engager avec prudence. " " " Pour les passages piétons il a estimé que les gens ne " " seraient pas plus en sécurité. " " " A l'école, les bancs et les marelles en peinture seront " " installés au cours de l'année. " "

Ce qui n'est pas dit dans leur compte-rendu, c'est que pour preuve de l'intérêt manifesté par la municipalité et le Conseil Municipal, nous leur avons proposé les colonnes du Bulletin pour s'exprimer.

Nous ne ferons pas de commentaire particulier, un complément de réponse sur l'avancement des travaux cités étant faite dans ce numéro du Bulletin.

Pour les problèmes de pollution, ils ont dit l'essentiel à nous les adultes de recevoir le message.

III.- LA VIE DES ECOLES

=====

* Les effectifs

• Maternelle

- petits : Melle C. DEMEUSY : 27 dont 10 d'Auxelles
- grands : Mme M. LIEBELIN 26 " 2 "

• Primaire

- CP/CE1 : Mme J. ROY : 19
- CE1/CE2 : Mme S. GOUIN : 25
- CM1/CM2 : Mme C. GERBER : 28

* Les représentants élus des parents d'élèves :

• Maternelle

- titulaires : Mmes Denise DEMEUSY
et Bélinda WIEDER
- suppléantes : Mmes Marie-Ange MALOUVET
et Thérèse RUGGERI

• Primaire

- titulaires : Mmes Claudine DEMEUSY
Bernadette FULLERINGER
et M. Jean-Marc LEHMANN
- suppléantes : Mmes Sylvie CHRISTENSON
Marie-Christine RIMBAULT
et Jacqueline LOLLIER

IV.- LES DELIBERATIONS DU SEMESTRE

3 Mars 1989 :

- * Taux des Taxes Indirectes : ils sont relevés de 5 % environ (sauf pour le Foncier non Bâti), soit :
 - taxe d'habitation : 1.67 %
 - taxe sur propriétés bâties : 2.77 %
 - taxe sur propriétés non bâties : 39.33 %
 - taxe professionnelle : 2.26 %

31 Mars 1989 :

- * La décision est prise d'acquérir l'Etang des Belles Filles. Pouvoir est donné au Maire de réaliser les actes qui en découlent.
- * Une convention doit être passée avec la Commune de Giromagny pour le passage de la ligne Basse - Tension du réémetteur TV au travers de sa forêt communale.
- * Le Conseil Municipal propose les noms de 12 titulaires et 12 suppléants, parmi lesquels doivent être désignés les membres de la Commission Communale des Impôts (voir page précédente les noms retenus par les Services Fiscaux de Vesoul)
- * Enquête publique concernant l'installation d'une station de criblage-lavage de matériaux à GIROMAGNY, par les Carrières de la Meilleraie ; le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce projet, mais demande l'application stricte de la réglementation :
 - limitation des chargements
 - limitation à 45 km/h de la vitesse en agglomération
 - protection contre les poussières
 - respect des horaires

19 Mai 1989 :

- * Accord de principe est donné pour la mise à l'étude d'un projet de district de la Zone Sous-Vosgienne
- * Considérant l'existence de notre école maternelle - avec accueil à partir de 2 ans - le Conseil Municipal refuse d'adhérer à la Crèche Familiale de Valdoie - accueil jusqu'à 3 ans -
- * Location renouvelée à Monsieur Hubert DEMEUSY, d'un terrain communal situé en face de sa propriété pour y entreposer des grumes ; un bail sera établi pour cette location.
- * Le bois de chauffage sera proposé à 160 Fr le stère.
- * Le SMIBA fixe la cotisation à 3,09 Fr par habitant. Le Conseil Municipal donne son accord.

17 Juin 1989 :

- * Adhésion au P.I.G (Programme d'Intérêt Général) qui fait suite à l'O.P.A.H. - Possibilité de subventions pour la rénovation de bâtiments à usage locatif (au bénéfice des locataires ou des propriétaires)
- * Coupes 89
 - parcelle 49 : exploitation en régie
 - parcelles 46, 47 et 48 : adjudications générales
- * Etude de Développement Touristique par un Cabinet spécialisé décidée en accord avec Giromagny. Notre participation serait à hauteur de 5 000 Frs.

11 Aout 1989 :

- * Il est décidé de présenter les travaux suivants pour l'attribution des subventions du F.D.E.C (Fonds Départemental d'Equipement des Communes)
- | | | |
|-----------------------------------|--------------|-------------|
| - Chauffage école maternelle | | 120 000 FHT |
| - Réfection chaussée Phanitor | 1ère tranche | 91 000 F |
| | 2ème tranche | 19 000 F |
| - Busage de fossés, rue des Mines | | 23 000 F |
| - Vestiaires du Foot | 2ème tranche | 180 000 F |
- * Exploitation par le bucheron communal d'une parcelle non soumise pour un volume de 47,5 m3 de grumes, principalement pour réaliser la charpente des vestiaires du Foot
- * Les Entreprises Masnada, Clément (et Schenck), Pischhoff et Baumgartner, retenues par la Commission Travaux, sont désignées pour effectuer les travaux (1ère tranche) de rénovation des vestiaires du Stade.

3 Septembre 1989 :

- * Bernard DEMOUGE, Jean CHASSIGNET et Léon PIOT sont désignés délégués titulaires de la commune pour l'élection sénatoriale du 24 Septembre.

Jean-Marie LUTHRINGER, Daniel ROTH et Michel CONRAD seront leurs suppléants.

28 Septembre 1989 :

- * Compte Administratif 1988 et Budget Supplémentaire 1989 sont approuvés (voir chapitre Finances Communales)
- * L'indemnité de gardiennage de l'Eglise est portée à 2 280 Fr
- * La commune est d'accord pour financer à raison de 4,50 Fr par habitant et pour une durée de trois ans, un poste de chargé de mission pour soutenir et développer l'activité économique du Pays Sous-Vosgien.
- * L'indemnité versée aux familles pour l'achat de fournitures scolaires aux moins de 16 ans scolarisés dans un établissement public est reconduite, et fixée à 300 Fr.
- * Prix aux élèves ayant été reçu à un examen du premier ou du second cycle fixé à 100 Fr. (voir liste des bénéficiaires chapitre Informations Diverses)

V.- COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE

	COMPTE ADMINISTRA. 1988	BUDGET SUPPLEMEN. 1989
DEPEUSES TOTALES DE FONCTIONNEM.	1 872 264	1 357 616
Denrées et fournitures	47 954	11 000
Frais de personnel	611 899	45 000
Impôts et taxes	46 760	5 500
Travaux & services extérieurs	216 392	82 000
Participations & contingents	362 825	24 100
Allocations et subventions	56 049	0
Frais de gestion générale	92 473	32 096
Frais financiers	148 989	0
Dotation amortis. & provisions	0	80 000
Charges antérieures	0	0
Prélèv. pour dépenses d'invest.	288 923	1 077 920
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEM.	2 185 979	1 357 616
Produits de l'exploitation	205 812	0
Produits domaniaux	931 358	0
Produits financiers	18 362	0
Recouvrements - Subventions	23 290	0
Dotations versées par l'Etat	644 647	33 087
Impôts indirects	23 076	19 853
Contributions directes	323 863	1 652
Produits exceptionnels	16 163	0
Produits antérieurs	- 592	1 303 024
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEM.	643 059	1 186 812
Frais d'Etudes	0	10 000
Remboursements d'emprunts (cap.)	101 78 7	0
Acquisition de biens	21 952	269 500
Travaux de bât. & Génie Civil	519 320	907 312
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEM.	643 059	1 186 812
Subventions d'équipement	61 653	108 892
Prélèvement s/rec. fonctionnem.	288 923	1 077 920
Participation à des travaux d'équipement	107 510	0
Recouvrement de créances	184 973	0

COMMENTAIRES sur le COMPTE ADMINISTRATIF

a) Les chiffres globaux

• recettes réelles totales	2 540 115
• dépenses réelles totales	2 226 400
• excédent global pour l'année . . .	313 715
• restes à réaliser et trésorerie au 1.01.88 +	989 811
• restes à réaliser au 31.12.88	- 610 812
• trésorerie au 31 . 12 . 88 . . .	692 714

b) Les chiffres par habitant

	! 1988 !	! 1987 !	! 1986 !
• Les dépenses réelles totales	2 166	2 174	2 208
dont, investissement	526	464	644
frais de personnel	595	608	590
annuité d'emprunts	244	315	214
transferts (syndicats, subv.)	407	418	369
• les recettes réelles totales	2 471	2 174	2 208
dont, forêts, eau, ord. ménagères	1 106	945	970
dotation de l'état (fonction.)	649	683	611
recettes fiscales	337	329	328
subventions d'investissement	164	347	287

c) Les principales réalisations

• voirie, rue des Fouillottes	111 688
• voirie, rue du Moulin	84 000
• divers travaux école maternelle	107 248
• achat 4 L	15 50 0
• réparation dégats foudre (église)	72 817
• aménagement salle du Conseil	45 565
• pistes en forêts (création-entretien)	35 950

COMMENTAIRES sur le BUDGET SUPPLEMENTAIRE

- Travaux budjetés :

• vestiaires du stade	250 000	
• ancienne colo Alsthom	70 000	
• maternelle (électricité)	65 000	
• étang des Belles Filles	55 000	(20 000 au primitif)
• entretien église	30 000	
• aménagement bibliothèque	26 000	

V.- HISTOIRE LOCALE (suite)

par Monsieur François DEMEUSY, ancien 1er Adjoint au Maire.

L'équipe de rédaction du Bulletin Municipal remercie vivement leur ancien collègue, initiateur de cette rubrique lorsqu' il était encore "aux affaires" d'avoir accepté d'en poursuivre la rédaction.

- LA REVOLUTION au PUIX

Deux écrivains ont mémorisé la période révolutionnaire :

- Jean Georges SIMON, né le 27 Décembre 1788 au 3, Rue de la Beucinière, retrace "La Persécution Religieuse au PuiX " dans un manuscrit, repris par le docteur TAUFFLIEB en 1891 et la Croix de Belfort
- Charles NODIER, dans son chapitre "Thérèse" lors de son passage dans "la vallée romantique de Malvaux"

- - - - -

Nous ne retrouvons pas, comme dans certaine commune, le premier registre des délibérations, le cahier des doléances. Le premier document officiel est celui de "l'installation de la première municipalité le 31 Janvier 1791 selon une formule identique à tous les villages. Le syndic et les membres élus en 1788 devaient convoquer "... tous les habitants du lieu ..." conformément aux Lettres Patentes du Roi du 14 décembre 1789 et le décret de l'Assemblée Nationale. Les membres de cette assemblée provisoire : "CLER, curé de la paroisse, Jean-Pierre DEMEUSY, syndic, Mathias DUMAGNY, Claude Jacques ROMAIN Jean-Georges COLLIN, Nicolas SIMON, et Claude Jacques DIDIER

- " Cette opération se déroula en 6 épisodes "
- " Ce jourd'hui trente et un du mois de janvier de 1790 "
- " "..., nous syndic et membres, composant la municipalité"
- " du PuiX, avons convoqué au son de la cloche bourgeoise"
- " les citoyens actifs, lesquels se sont trouvés au nombre "
- " de 113, nous avons fait appel des trois plus anciens "
- " d'âge pour remplir les fonctions de scrutateurs "

Jacques François GROSBOTILLOT agé de 70 ans, Jean-Georges PETIZON agé de 70 ans, et Jean François FRANCOIS agé de 79 ans.

" C'est alors qu'il fut procédé à l'élection du " "
 " Président et du Secrétaire, en la personne de " "
 " Monsieur le Curé pour la place de Président, et " "
 " de Nicolas SIMON pour la place de Secrétaire. "

Il fut procédé à l'élection de 3 scrutateurs :
 Thomas GRILLE, Georges PEREZ, et Jean-Pierre DUMAGNY .

Désignation du Maire :

" Jean-Pierre DEMEUSY ayant recueilli 102 voix sur " "
 " 113 votants et payant 14 livres 18 sols de cont ri " "
 " butions directes" fut élu.

Le même jour, vu le nombre d'habitants :

" Mille âmes, tant en hommes, femmes et enfants, la " "
 " municipalité devait être composée de 6 membres y " "
 " compris le maire. Le vote donna le résultat suivant " "
 " Claude Jacques DIDIER 78 voix a payé en 1788, 15 " "
 " livres 6 sols d'impôts - Nicolas SIMON le vieux 74 " "
 " voix et payé 33 livres - Jacques François GROBOIL " "
 " LOT 74 voix et payé 19 livres - Jean-Pierre DUMA- " "
 " GNY 70 voix et payé 17 livres - Georges COLLIN 70 " "
 " voix et payé 22 livres.

Il fut procédé à l'élection du procureur :

" sur 113 votants, 103 voix se sont portées sur le " "
 " sieur Mathias DUMAGNY payant 15 livres 12 sols "

Enfin, il fallait désigner 12 notables. Les voix se por-
 tèrent sur :

" Nicolas PEREZ meunier 72 voix - Jacques COPATEY " "
 " 78 voix - Jean-Pierre PETIZON le vieux 64 voix - " "
 " Louis COLLIN 49 voix - François COLLIN 46 voix - " "
 " Mathias COLLIN 40 voix - Jacques TOURNIER 52 voix " "
 " Henri CHASSIGNET 25 voix - Jean-Jacques TOURNIER " "
 " 38 voix - Joseph CHASSIGNET 28 voix - Jean-Claude " "
 " VIELLARD 24 voix - Georges PEREZ maréchal 23 voix "

Le Président fait ajouter :

" un des notables, dit Mathias COLLIN, est absent à " "
 " cause de maladie "

puis ayant signé, sauf :

" Nicolas PEREZ meunier, François COLLIN, Joseph " "
 " CHASSIGNET, Jacques TOURNIER, et Jean-François " "
 " TOURNIER (ne sachant signer)

tous les membres élus prêtèrent serment :

" en leur âme et conscience de maintenir de tout " "
" pouvoir la Constitution du Royaume et de remplir " "
" avec zèle et courage les fonctions "civues" " "

- - -

Le 12 août 1790 comparaissent devant le greffe du baillage de Rosemont les sieurs Jean Pierre DEMEUSY , maire, Jean Claude MARSOT, Jean Claude COPATEY et Thomas TOURNIER, officiers de la garde nationale du Puix , François BEYDECK garde principal des forêts du cy-devant Comte de Rosemont (et tous les autres gardes particuliers disant que :

" le dix du même mois pour réprimer les désordres " "
" qui se commettent dans les forêts de la cy-devant " "
" seigneurie sur le finasse du Puix par des person- " "
" nes qui, journellement fauchent dans les jeunes " "
" taillis des quantités considérables d'herbe, et " "
" ruinent lesdits taillis dont ils coupent les re- " "
" jets. " "

Le rapport, de 4 pages, mentionne que :

" parvenus dans les taillis du Ballon, ils trouvè- " "
" rent le fils et la fille de Thiebaud BAUMANN, fau- " "
" chant et fanant des herbes fauchées dans les par- " "
" ties les plus peuplées du taillis " "

qu'en poursuivant, ils s'approchèrent du sommet du Ballon et aperçurent plusieurs personnes qui fauchaient et fa- naient dans 7 à 8 endroits différents. Ils se rendent ensuite sur la montagne Sainte Barbe où ils trouvent Christophe FRECHIN et son fils "ayant fauché environ 3 arpents". Aux questions des gardes,

" ledit FRECHIN répondit que, sur le champ, il atten- " "
" dait un chariot pour faire enlever le foin. " "

Se rendant dans la commune du Puix, la municipalité et les gardes rencontrèrent ledit chariot conduit par le fils de François HANTZBERG de Giromagny. En poste de surveillance toute la nuit, ce n'est qu'au matin qu'ils découvrirent le chariot dans le canton appelé "l'Eau qui Tourne". Alors que les deux boeufs étaient en pâture dans les taillis, Mathias SCHWALM de Giromagny, le fils et la femme de François HANTZBERG chargeaient près d'un millier de fourrage. Les gardes se postèrent sur le chemin du Ballon par lequel on présumait que ledit chariot devait déboucher et, vers onze heures du matin, ils interceptèrent "l'attelage, le chariot et le foin".

Attendu les fréquentes récidives et pour arrêter le cours des dévastations des forêts et à l'instant lesdits fautifs

" proférèrent les plus violentes menaces aux "
" gardes forestiers et même au Maire en les trai-
" tant de B... et le provoquant à le suivre à "
" l'écart " .

Le foin fut vendu pour la somme de 9 livres à la veuve de François PHILIBERT du Puix.

Ce document témoigne :

- 1) des superficies déboisées dans les forêts et de leur utilisation
- 2) de l'esprit de "liberté" à se servir sans autorisation
- 3) la sentence "expéditive" du délit.

- - -

Le 27 août 1789, de semblables événements se sont déroulés.

Le document dit :

" un détachement de chasseurs d'Alsace s'est porté "
" sur Giromagny ... tout est assez tranquille, mais "
" il apprit qu'au village du Puix, 12 mécontents "
" se sont portés dans les bois du seigneur et y ont "
" coupé beaucoup d'arbres pour l'entretien de leur "
" maison " .

Le détachement rapportait aussi cette nouvelle :

" On dit à Giromagny que les 12 communautés compo- "
" sant le Rosemont se porteront semblablement dans "
" les forêts et s'opposeront à la force avec la "
" même violence " .

Il fallut que l'assemblée départementale prenne un arrêté le 15 Juillet 1790, "à l'encontre des communes qui sac-
cagent les forêts.

VII.- SUCCESSION BRIOT

Article rédigé par les Bénédictins du Prieuré Saint-Benoit.

Mademoiselle Marie-Rose BRIOT est décédée à l'Hôpital de Mulhouse le 4 Août 1982. Etant célibataire et sans héritiers, elle a laissé une succession assez complexe. Elle aurait souhaité désigner comme légataires universels les Bénédictins de la Pierre-qui-Vire ; devant leur refus, elle a choisi le SECOURS CATHOLIQUE, lequel a accepté.

La succession comprenait trois sortes d'éléments :

A) Des biens Immobiliers appartenant en propre à Melle BRIOT

- * quatre cités côté Ouest Rue de la Charrière
- * maison Aptel et maison des Scouts
- * 49 rue de l'Eglise
- * 60 rue de la Beucinière
- * un terrain de 14 ares section AT 28
- * les n° 8, 12 et 23 rue de la Beucinière
- * le chalet de la Beucinière et son pavillon

B) Des biens Mobiliers, également propriété de Melle BRIOT

C) 30 parts de la SARL BRIOT et Cie. De cette SARL relèvent :

- * l'usine (bâtiments, machines, stocks de tissus)
- * la maison de Melle BRIOT, les 2 et 11 Quartier de la Gonfle
- * le 6 rue de Chauveroché
- * le n° 63, et les n° 71 à 75 Rue de la Beucinière
- * les quatre Cités côté Est rue de la Charrière
- * l'étang des Belles Filles, l'étang de Chauveroché, et le ruisseau qui les relie.

A noter que la SARL BRIOT, société de type commercial, continue de fonctionner (vente de tissu, entretien, etc.)

Une clause du Testament imposait à la SARL d'assurer un emploi au personnel en fonction au moment de la succession

- - -

En exécution du Testament de Melle BRIOT, voici ce qui a lieu sous la vigilance des trois exécuteurs testamentaires :

- 1) Melle BRIOT a légué à Emmatis la maison du 23 Rue de Chauveroché qui a été acquise par Melle TOURTET.

2) Melle BRIOT a légué aux Bénédictins de la Pierre-qui-Vire :

- * le 12 rue de Chauveroché : chalet et ferme
- * le 8 rue de Chauveroché (ancienne maison LEHMANN)
- * les 9 et 10 quartier de la Gonfle : la Beucinière

Les réparations (urgentes) du toit du chalet de Chauveroché ont été assurées par Melle BRIOT en 1980 ; celles du chalet de la Beucinière, prévues par Melle BRIOT, l'ont été par la succession en novembre 1984 . Les Bénédictins sont entrés en possession de l'ensemble du legs en 1986 : tous les aménagements réalisés ont été réglés EXCLUSIVEMENT par les Bénédictins (les 3/4 par la Pierre-qui-Vire, le reste par les Frères du Prieuré).

3) Et il reste le légataire universel, le Secours Catholique
Celui-ci a reçu, pour financer ses oeuvres dans le monde entier :

- * les immeubles propres à Melle BRIOT non légués à Emmaus ou aux Bénédictins - pour les 34 et 38 rue de l'Eglise, voir plus bas
- * une partie des biens mobiliers propres à Melle BRIOT

Par ailleurs, le Testament imposait au Secours Catholique d'utiliser tous les autres biens au profit d'une réalisation en faveur de personnes éprouvées ou isolées. Dans ce but, il a paru bon de constituer une Association, conformément à la Loi de 1901, dénommée "OEUVRE MARIE-ROSE BRIOT". Cette association a donc pour but de "promouvoir une oeuvre d'entr'aide aux personnes désemparées physiquement ou moralement".

- - -

L'Association "OEUVRE MARIE-ROSE BRIOT" comprend :

- * le Secours Catholique
- * les Bénédictins de la Pierre-qui-Vire
- * Le Prieuré de Chauveroché
- * Le Diocèse de Belfort-Montbéliard
- * Les exécuteurs testamentaires

Ces divers organismes et personnes agissent toujours à titre bénévole.

A cette Association, le Secours Catholique fait apport de :

- * 30 parts de la SARL BRIOT
- * une partie des biens mobiliers
- * le reste des biens immobiliers.

L'Association met à la disposition du Secours Catholique les 34 et 38 Rue de l'Eglise pour le stockage et le tri des vêtements (Opération Noël). A l'automne 1988 elle a financé la réfection du toit du 34 (Maison des Scouts); ces travaux réalisés par des artisans de la commune ont été suivis par un Frère du Prieuré, et réglés par le Trésorier de l'Association.

- - -

En dernière heure :

Après des retards indépendants de sa volonté, l'ADAPEI du Territoire de Belfort va bientôt occuper les bâtiments de l'usine Briot. Les travaux d'aménagement des Ateliers et locaux annexes devraient commencer vers le 16 Octobre 1989.

Il reste encore deux ou trois immeubles non vendus aussi bien du côté de la SARL que du côté Secours Catholique.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à la SARL BRIOT Rue de Chauveroché, ou au Secours Catholique 10 Rue Michelet à Belfort. Il est bien entendu que les locataires actuels continueront d'y habiter.

VIII.- LA RAQUETTE MOTIEUSE

article du COMITE

Voici déjà venu le temps du premier bilan. Après un départ sur les chapeaux de roues, on peut dire à présent que "ça tourne rond", l'été bien ensoleillé ayant favorisé la pratique du tennis.

En effet, quelle n'a pas été notre surprise de voir autant de personnes s'intéresser à la pratique de ce sport, nouveau à Lepuix ; pour cette saison 1989, il y a eu 180 adhérents, dont 120 adultes et 60 enfants de moins de 14 ans.

D'autre part, le tournoi organisé le week-end des 19 et 20 Août a été une parfaite réussite, tant par la nombreuse participation que par le très bon déroulement de l'épreuve dont les meilleurs furent :

* Laurent DEMEUSY et Etienne COLIN pour la finale

* Sophie GROSJEAN et Jean-Marc LEHMANN pour la consolante

Cependant, avec la rentrée des classes et le changement d'horaires, il ne nous est plus guère possible de nous rencontrer sur le court.

Nous vous invitons donc le Samedi 13 JANVIER 1990 à la Salle Jeanne d'Arc pour notre premier concours de belote, en espérant que vous viendrez nombreux, membres et amis.

En souhaitant à tous une bonne fin d'année, nous vous donnons rendez-vous en 1990 pour une nouvelle saison.

LE COMITE

IX.- INFORMATIONS DIVERSES

=====

1.- Réussite aux examens

- * C.A.P : Stéphane HERBACH, Thierry PERROS, Nathalie STALDER
- * BREVET: Karine BEN, Frédéric BOILLOT, Etienne COLIN, Fabienne FELSINGER, Isabelle GROUTBACH , Emmanuel HALLER, Sylvain TOURTET
- * B A C : Gilles DEMEUSY, Lydia LOLLIER, Jean-Christophe ROTH, Alain ROTH, Hélène TOURNIER , Frédéric VENDEVOGEL

2.- Arbre de la liberté

Initialement prévu au printemps, cette cérémonie a été reportée à l'automne sur les conseils de nos spécialistes de la forêt. Ils jugeaient la saison trop avancée et le temps trop clément, et ont estimé qu'il serait plus judicieux de ne pas vouloir sacrifier à la mode et d'attendre l'automne. C'est donc en principe le jour de la Sainte Catherine, le 25 Novembre à 10 h 30 à l'Ecole Primaire que sera planté un tilleul.

3.- Programme d'Intérêt Général

Monsieur Gilbert HUMBERTCLAUDE a été nommé correspondant de la commune auprès du CAL (CENTRE d'AMELIORATION DU LOGEMENT)

N'hésitez pas à le solliciter pour tous renseignements.

* Rappel : Que vous soyez propriétaires ou locataires, pour tous travaux de rénovation ou de modernisation, le CAL

- participe à l'élaboration des plans et dossiers
- consent des subventions et des prêts à taux intéressant.

X.- CALENDRIER DES SOCIETES

=====

- Novembre 1989 :

18.11.89 - SKI - Raclette

- Décembre 1989 :

05.12.89 - FOOT - Concours de Belote

31.12.89 - FOOT - Réveillon dansant

- Janvier 1990 :

13.01.90 - TENNIS - Concours de Belote

A fixer - SKI - Courses au BALLON D'ALSACE

20.21 et

27.28.01.90 - FOOT - Challenge de la Montagne

- Février 1990 :

03.02.90 - FOOT - Repas familial

10.02.90 - PECHE - Loto

- Mars 1990 :

A fixer - SKI - Courses de tous les Socié-
taires au BALLON D'ALSACE

===